



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 — Objet

Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles établies entre Laetitia Lefebvre (Biographe, Coauteure, Écrivain public) à travers l'entreprise individuelle En 2 Mots, et son client.

En 2 Mots propose des prestations de coécriture, d'écrivain public et de biographe pour des particuliers, des professionnels, des collectivités et des associations : rédaction, création, correction, réécriture, transcription de textes et d'articles, quelle que soit leur nature, leur forme ou leur support. En 2 Mots se réserve le droit de refuser toute commande contraire à ses valeurs ou aux lois en vigueur.

Article 2 — Devis

Toute demande de prestation adressée à En 2 Mots par le formulaire de contact mis à disposition sur le site en2mots.online (ou par courriel à en2mots.ei@gmail.com) entraîne si nécessaire un premier entretien offert (d'une durée maximale d'une heure) et l'établissement d'un devis gratuit.

Ce devis est valable un mois à compter de sa date d'émission, sauf mention contraire, et décrit en détail la nature de la prestation, son tarif, les conditions de règlement, les modes de livraison ainsi que toutes conditions particulières définies au préalable avec le client.

Article 3 — Tarifs

Les prix, exprimés en euros, sont librement fixés par En 2 Mots. En vertu de l'article 293B du Code Général des Impôts, la TVA ne s'applique pas.

Les tarifs appliqués au client sont ceux qui sont en vigueur au moment de la signature du devis. Ils restent valables un mois à compter de la date d'émission dudit devis.

Les prestations les plus importantes ou s'étendant dans la durée ou répétées (biographies, créations littéraires, assistance administrative régulière...) pourront faire l'objet d'acompte et d'échéancier de paiement.

En cas de déplacement, des frais de déplacement seront facturés au tarif de l'administration fiscale française.

Un rendez-vous non honoré par le client sans annulation préalable — soit dans un délai de 3 heures avant en cas de rendez-vous à distance (visio ou téléphone) et de 10 heures avant en cas de rendez-vous avec déplacement — fera l'objet d'une facturation supplémentaire d'un forfait de 30 (trente) euros pour le premier cas et de 50 (cinquante) euros pour le second.

Un forfait supplémentaire sera proposé si le Client demande au Prestataire de renoncer à ses droits d'auteur.

Article 4 — Validation de la commande

La signature du devis par le client, accompagnée de la mention « Bon pour accord » vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente et des éventuelles conditions particulières. La commande ne sera validée de façon définitive qu'une fois le devis signé. Dans le cas où le paiement de tout ou partie de la prestation est prévu à la commande, la réalisation des travaux ne pourra commencer qu'à la réception du règlement convenu. En cas de litige, le devis signé, les conditions générales de vente et les conditions particulières ainsi que la copie des travaux déjà exécutés constituent la preuve de l'accord entre les parties.

À compter de la signature du devis par le client, seuls les termes du devis, intégrant les conditions générales et les éventuelles conditions particulières, valent entre le Client et l'entreprise individuelle En 2 Mots.

Article 5 — Règlement

Chaque prestation fait l'objet de l'établissement d'une facture. Les prix facturés sont ceux en vigueur au moment de la commande ou, s'il y a eu l'établissement d'un devis, ceux mentionnés sur le devis. Pour les travaux importants, le devis précisera un échéancier de paiement.

Sauf conditions particulières, un acompte équivalent à 30 % (trente pour cent) du prix est à régler par le client au moment de la signature du devis. La facture émise pour le règlement du solde dû tient compte de l'acompte qui aura été réglé ainsi que des échéances préalablement versées.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La date de règlement des factures émises par En 2 Mots est mentionnée sur les factures. Sauf conditions particulières, le dernier solde dû est facturé avec la livraison du résultat des prestations. Les paiements se font en euros, soit en espèce, soit par virement bancaire, sur le compte qui sera indiqué sur la facture émise par En 2 Mots. Le client a l'obligation de payer le prix de la prestation indiquée sur la facture sans qu'il ait le droit de procéder unilatéralement à aucune compensation, ni réduction, ni retenue, ni suspension, de quelque nature que ce soit et pour quelque raison que ce soit.

Article 6 — Pénalités de retard

En cas de non-règlement d'une facture à la date de règlement, des pénalités de retard de 11 % par jour du montant du prix des prestations de services figurant sur ladite facture sont exigibles de plein droit dès le jour suivant la date de règlement, sans qu'un rappel ou une mise en demeure préalable soit nécessaire.

Une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) euros pour frais de recouvrement est également due par le client professionnel. En 2 Mots, pourra réclamer une indemnisation complémentaire sur justificatifs si les frais de recouvrement dépassent l'indemnité forfaitaire précisée.

En 2 Mots pourra suspendre l'exécution de la proposition de services en **cours**, et ce, jusqu'au règlement complet de la facture concernée.

Article 7 — Rétractation et résiliation

Dans le cas d'une prestation de services ayant lieu à distance, le client dispose de (7) sept jours à compter de l'envoi du devis signé pour se rétracter. Sa décision n'a pas à être motivée, mais il est tenu de prévenir le prestataire par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Les acomptes déjà versés lui seront alors remboursés dans un délai de quatorze (14) jours prenant cours à compter de la date de rétractation. Cette disposition n'est toutefois pas applicable pour les travaux urgents du client qui auraient été exécutés ou livrés pendant le délai de rétractation ni pour les entretiens ou travaux de recherches ayant été réalisés.

Toute annulation de la commande par le client pendant l'exécution de la prestation doit se faire par courrier recommandé avec accusé de réception, au plus tard sept jours avant la date de livraison prévue. En cas de résiliation, le client devra régler la partie des travaux déjà réalisée. Les acomptes déjà perçus par En 2 Mots ne seront pas remboursés. Concernant les sommes versées conformément à un échéancier de paiement, elles seront remboursées au prorata de l'avancée des travaux réalisés ou en fonction du calendrier et de la date de notification de la résiliation.

En cas d'incapacité du prestataire à exécuter ou à poursuivre les travaux commandés, ceux-ci seront résiliés par courrier recommandé avec accusé de réception. Le travail déjà réalisé sera remis au client et ne donnera lieu à aucun remboursement. Le travail non réalisé sera intégralement remboursé.

Article 8 — Délai et livraison

Les prestations sont exécutées dans le délai convenu sur le devis. Ils sont remis au client par les moyens préalablement convenus (courriel, courrier postal, en main propre). Dans le cas d'un envoi postal de travaux, une participation aux frais de port sera demandée. Tout service de reproduction supplémentaire sera facturé au client. En cas de force majeure (problème de santé, problème familial, événement extérieur tel que catastrophe naturelle, coupure de réseau Internet, piratage du système du prestataire, grève...), le prestataire se réserve le droit de reporter le délai de livraison après en avoir informé le client. Le dépassement de ce délai ne déclenche aucune obligation de paiement d'indemnité par En 2 Mots, ne crée aucun droit à une réduction du prix et n'autorise pas le client à retenir un montant sur le prix. Le client s'engage à fournir tous les renseignements et documents nécessaires à la réalisation des travaux. En cas de retard, d'insuffisance ou d'absence de transmission de ces informations, le prestataire ne pourra être tenu pour responsable des délais supplémentaires d'exécution et de livraison occasionnés.

À la réception des travaux, le client dispose de 72 heures pour faire part d'éventuelles réserves, formulées par écrit. Passé ce délai, le prestataire considérera que la prestation a donné entière satisfaction au client.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 9 — Modification des travaux

Si le client souhaite modifier sa commande au cours de l'exécution de la prestation, ou encore ajouter des travaux qui ne figurent pas sur le devis initial, En 2 Mots établira un avenant au devis ou un nouveau devis en fonction de la nature des prestations supplémentaires souhaitées.

Après livraison de la commande, le client aura la possibilité de demander au prestataire d'effectuer des modifications mineures, dans la limite d'une seule fois. Cette demande est à transmettre dans un délai de 72 heures ouvrées à compter de la livraison de la prestation. Ces corrections ne modifieront en aucun cas la structure du texte ou du document réalisé. Ces modifications ne pourront porter sur de nouveaux éléments, non cités dans le devis ou non fournis par le client avant le début d'exécution de la prestation.

Passé ce délai, aucune modification ne sera apportée aux travaux réalisés, sans donner lieu à un nouveau devis et par conséquent à une nouvelle commande.

Article 10 — Responsabilités

Le prestataire est tenu à une obligation de moyens et non de résultat. Il s'engage à réaliser les prestations demandées en mettant en œuvre toutes les ressources à sa disposition et en effectuant les recherches nécessaires.

Le client est responsable de la véracité des données et informations transmises pour la réalisation des travaux.

En 2 Mots n'est pas responsable des données, informations ou documents qui lui sont transmis ou communiqués, par quelque moyen que ce soit, par le client. Par le simple fait de les avoir réceptionnés, En 2 Mots ne peut être présumée les avoir acceptés.

La responsabilité de En 2 Mots ne pourra être engagée concernant le contenu des documents produits. Si sa responsabilité devait être engagée, elle serait strictement limitée au montant de la commande, et ne pourrait être étendue aux conséquences directes ou indirectes de l'utilisation par le client ou par toutes autres personnes, physiques ou morales, du résultat des prestations.

Le prestataire se réserve la possibilité de ne pas donner suite à une demande ou d'interrompre une collaboration visant à produire ou à participer à l'élaboration de textes contraires aux bonnes mœurs ou aux lois en vigueur.

Par ailleurs, le prestataire ne saurait être considéré comme responsable des problèmes liés à d'éventuelles conversions de fichiers, de logiciels, de versions différentes, d'incompatibilités, ou de dysfonctionnements de réseau Internet. Le client déclare se protéger de toute intrusion ou contamination par d'éventuels virus qui pourraient endommager ou ralentir les données nécessaires à l'exécution des travaux.

Le Prestataire En 2 Mots a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle MACIF PRO n° 18830423.

Article 11 — Confidentialité

En 2 Mots garantit la stricte confidentialité de toutes les données, informations, coordonnées et documents transmis par le client.

Conformément aux exigences imposées par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les données à caractère personnel que le client accepte de communiquer volontairement à En 2 Mots sont conservées et traitées conformément au présent article. Ces données à caractère personnel sont conservées conformément aux instructions transmises par le client, pour le temps nécessaire à l'exécution des missions spécifiques confiées par le client, et tant que le client est susceptible de confier de nouvelles missions à En 2 Mots, et pour la durée de leur traitement tel que consenti par le client, mais en toutes circonstances dans la limite de cinq (5) années à compter de la dernière mission confiée, date à partir de laquelle les données à caractère personnel ne sont plus conservées par En 2 Mots.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les données personnelles collectées sont celles qui sont communiquées volontairement par le client en remplissant les éventuels formulaires que lui soumet En 2 Mots en vue de réaliser les missions confiées et de facturer les prestations réalisées. Ces données personnelles couvrent notamment le nom, le genre, la date et le lieu de naissance du client, ses coordonnées et notamment son adresse postale, son adresse de messagerie électronique, ses numéros de téléphone. Sauf indication contraire explicite, le responsable du traitement des données à caractère personnel est En 2 Mots. Le client a le droit de demander à ce responsable l'accès à ses données à caractère personnel, la rectification, la modification, l'effacement, la limitation du traitement de ces données en lui adressant un courrier ou un email à l'adresse suivante : en2mots.ei@gmail.com.

En 2 Mots s'engage à ne pas communiquer les données de ses clients à des tiers, sauf accord préalable et écrit du client.

Article 12 — Droits d'auteur et propriété intellectuelle

Les travaux d'écriture demeurent la propriété de En 2 Mots jusqu'au paiement intégral par le client des sommes dues pour ces prestations.

Une fois le paiement effectué, les droits patrimoniaux sont cédés par moitié, sauf précisions explicitement indiquées au devis ou au contrat.

La mention « Avec la collaboration de Laetitia Lefebvre pour En 2 Mots » sera inscrite en couverture de l'ouvrage conformément à son statut de coauteur et l'accord de toutes les parties devra être formalisé avant toute exploitation éventuelle.

En 2 Mots pourra renoncer à tout ou partie de ses droits patrimoniaux contre le paiement immédiat d'une indemnité supplémentaire au coût de la prestation initiale.

En 2 Mots, entreprise individuelle, par sa représentante Laetitia Lefebvre, reste propriétaire de ses droits d'auteur jusqu'à leur cession éventuelle. Les modalités de cession sont spécifiées dans un contrat de cession de droits d'auteur signé entre En 2 Mots et le client.

Article 13 — Notification — Élection de domicile

Toutes notifications, tous avis et tous commentaires devant être transmis par le client à En 2 Mots, et vice versa, ne sont valablement notifiés que s'ils sont envoyés :

Par le client à En 2 Mots, Espace Firmin Pons, 780 route d'Espagne, 31190 AUTERIVE ou en2mots.ei@gmail.com

Par En 2 Mots au client : aux adresses indiquées sur la proposition de services.

Article 14 — Droit applicable

Les conditions générales et éventuelles conditions particulières, ainsi que tout contrat conclu entre En 2 Mots et le client sont régis et interprétés conformément au droit français. Si l'une des clauses insérées dans ces documents contractuels est déclarée nulle par un tribunal, le reste des clauses continue à s'appliquer.

Article 15 — Clause attributive de compétence

16.1 Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution, de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation des conditions générales ou des conditions particulières, et de tout contrat, document, avenant conclu entre le client et En 2 Mots seront négociés entre eux pour définir la solution amiable la plus adéquate.

En cas de litige, le client s'adressera en priorité à En 2 Mots pour obtenir une solution amiable. À défaut, les présentes conditions relevant du droit français, tout litige susceptible de s'élever entre les parties, à propos de la formation, de l'exécution, de l'interprétation, ou du règlement d'une prestation, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Toulouse, seuls compétents, quel que soit le lieu de livraison et à défaut de résolution amiable.

16.2 Si le litige concerne un différend entre En 2 Mots — professionnel — et le client consommateur, la clause relative à la médiation à la consommation (article 17) est applicable. Si le litige n'est pas résolu par la mise en



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

œuvre du processus de la médiation de la consommation, le litige sera soumis aux tribunaux compétents par la partie la plus diligente.

16.3 Si le litige concerne un différend entre En 2 Mots — professionnel — et un client non consommateur, et si le litige ne peut être résolu par les négociations initiées en application de l'article 16.1, les différends seront soumis à l'initiative de la partie la plus diligente directement aux tribunaux compétents.

16.4 Les tribunaux compétents sont ceux relevant du ressort de En 2 Mots, coauteur écrivain public biographe, nonobstant la pluralité éventuelle de défendeurs, les demandes incidentes en intervention forcée ou appel en garantie.

Article 17 — Médiation à la consommation

La médiation de la consommation est un processus structuré par lequel le client consommateur et En 2 Mots tentent de parvenir à un accord négocié en vue de la résolution amiable de leurs différends, et ce, avec l'aide d'un tiers, le médiateur.

Conformément aux articles [L.616-1](#) et [R.616-1](#) du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : **SAS CNPM — MÉDIATION — CONSOMMATION**. En cas de litige, tout consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :

<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>

ou par voie postale en écrivant à CNPM MÉDIATION CONSOMMATION
27, avenue de la Libération — 42400 SAINT-CHAMOND